



28 novembre 2011



Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2011 avec le Secrétaire Général du Gouvernement

Ou l'urgence d'en finir avec la RGPP !

Cette réunion fait suite aux deux journées d'étude des 12 et 13 septembre qui avaient été consacrées aux missions et aux emplois des DDI.

Le Secrétaire Général du Gouvernement a fait connaître les conclusions qu'il en tirait. Celles-ci sont reprises dans une circulaire Premier ministre. Il est significatif que cette circulaire déjà signée n'est pas été communiquée aux représentants des organisations du CTP central des DDI.

Pour le Secrétaire général, la réforme des services déconcentrés a été "une réforme inévitable si on veut une forme d'équilibre entre les acquis de la décentralisation et la présence de l'Etat au plus près de citoyens". "Il n'y aura pas de marche arrière. La réforme doit réussir".

Pourtant le même jour, le Conseil Economique Social et Environnemental adoptait un rapport demandant la mise en œuvre d'un moratoire de la RGPP compte-tenu de son impact sur la vie des territoires.

Le Secrétaire a exposé la position validée politiquement au niveau du Premier ministre portant sur la question des effectifs et des missions.

→ Sur les effectifs :

- Un "volet méthode": Le SGG en lien avec les ministères est chargé d'assurer le suivi de l'évolution des effectifs (administration centrale, directions régionales, directions départementales interministérielles) depuis la création des DDI en 2010. Ceci dit le périmètre de ces mesures ne s'appliquera qu'aux circulaires ministérielles et/ou directionnelles. Ainsi, interpellée par la CGT sur la question de la mise en œuvre par la DGCCRF de nouvelles missions (loi sur la protection des consommateurs, contrôles « écologie » découlant d'une directive européenne). Le SGG n'a apporté aucune réponse.

- Un "volet sur le fond": à ce titre, les évolutions des effectifs des DDI ne doivent pas être moins favorables que les effectifs des directions régionales.

→ Sur les missions :

2 objectifs :

- "stabiliser" pendant une période donnée l'évolution substantielle des missions en plus ou en moins pour donner la capacité aux DDI de se stabiliser et d'acquérir une cohérence. Dans le cas d'éventuelles évolutions, le SGG doit être averti avant avec une étude d'impact.

- "hiérarchiser": chaque année, les ministres dressent une liste des actions prioritaires qui sont adressées aux préfets de région. Ceux-ci déclineront ces priorités à l'attention des préfets de départements, après avis des chefs de services déconcentrés et en lien avec le projet d'action stratégique de l'Etat dans la région (PASER).

Quelques éléments du débat :

La CGT a rappelé sa demande d'un dialogue social sur le fond, avec les personnels mais aussi les usagers, dont l'avis devrait pouvoir être entendu au sein des commissions des services publics.

Concernant la problématique adéquation/mission, nous avons demandé la fin des suppressions d'emploi. Nous avons notamment rappelé les conclusions des journées des 12 et 13 septembre qui portaient sur la nécessité d'une nouvelle approche du plan de suppression de 700 emplois au ministère de l'Ecologie avec l'abandon de missions liées au droit des sols (permis de construire) alors que les conditions de transfert de celles-ci aux intercommunalités sont loin d'être assurées. Par ailleurs la réforme de l'urbanisme institue impose de nouvelles charges pour les services de l'Etat avec la création d'une nouvelle taxe.

Il avait également été convenu du principe d'une réunion avec le ministère de l'Ecologie concernant le temps de travail des personnels des affaires maritimes.

En outre, un état des lieux des emplois devait être établi pour les DDI et Directions régionales. Une réunion devait également être convoquée sur le dossier de la mutualisation.

Sur ces différents points, force est de constater qu'aucune réponse satisfaisante n'est apportée.

Le représentant du ministère de l'Ecologie, manifestement sur une autre longueur d'onde que le SGG, annonce une nouvelle réunion sur le plan de suppression d'emplois dans le domaine du droit des sols. Le SGG a demandé à être présent à cette réunion.

Il propose, pour la énième fois depuis le printemps, une réunion sur la situation des personnels des Affaires maritimes...

Au passage, le représentant du ministère de l'Ecologie déclare que le ministère n'applique pas la loi mobilité....

Pour les processus de mutualisation, pas de réponse.

Toutes les organisations syndicales ont demandé un arrêt des restructurations incessantes. La mutualisation ne doit pas être le prétexte d'autres transferts comme ceux intervenus avec le SIDSIC.

Le bon fonctionnement des DDI nécessite le maintien de fonctions support (secrétariat général notamment) car les problèmes de suivi de la gestion des personnels s'aggravent avec notamment la souffrance au travail et le développement des risques psycho-sociaux.

La CGT a fait état du contexte socio-économique qui pousse certains usagers (populations fragiles, agriculteurs surendettés...) à commettre des agressions verbales voire physiques de plus en plus fréquentes sur les agents des DDI. Elle demande que des mesures soient prises pour prévenir ces agressions et pour accompagner les personnels qui en sont victimes, avec notamment la signature de conventions avec des psychologues du travail dans les DDI.

Enfin, la CGT a mis en garde contre les velléités de certains ministères, grands « consommateurs » de personnels vacataires avec des contrats de longue durée comme le ministère de l'alimentation et de l'agriculture, de ne pas renouveler ces contrats à quelques mois de la publication d'une loi (certes très imparfaite et encore très amendable) visant à résorber la précarité dans la fonction publique en prévoyant la CDisation et la titularisation sous conditions de certains contractuels ou non-contractuels.

A noter l'intervention de la DRH des ministères sociaux qui a développé le besoin de définir un effectif socle pour assurer les missions. Ainsi, chaque département a été doté d'un inspecteur Jeunesse et sports. Elle insiste également sur la nécessité (et la difficulté) de maintenir les compétences variées nécessaires au service public. Elle cite le corps des ingénieurs du génie sanitaire (250 agents) qui développe une compétence pointue dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

A noter que l'UNSA demande la suppression des DDCSPP qui cumule des missions ayant peu de lien les unes avec les autres.

Au final, les suppressions d'emplois qui vont se poursuivre dans les DDI continueront d'avoir un impact sur le noyau dur des missions.

Le discours du SGG, même accompagné d'une circulaire du Premier ministre, au delà d'un effet soporifique à combattre, n'est pas crédible. Les plans de suppressions d'emplois demeurent. Les moyens d'assurer les missions ne sont pas mis à disposition tant des DDI que des DR et au final la circulaire « 1^{er} ministre » n'a pas d'autre but que d'éviter que des conflits entre DDI et DR ne dégénèrent. En aucun cas, cela n'améliorera le service rendu aux usagers.

Dans un contexte où le parlement est en train d'adopter la 2^{ème} vague du plan de rigueur qui se traduit très clairement par des diminutions drastiques de moyens en effectifs et en crédits dans toute la Fonction Publique de l'Etat, cette annonce du SGG et cette instruction du 1^{er} ministre de veiller à ce que « les moyens alloués au soutien des DDI obéissent à des règles transparentes et équitables », semblent répondre davantage à des préoccupations pré-électorales, sans garantie aucune sur le niveau des moyens et le contenu des missions des DDI.

En clair, au-delà des grandes déclarations d'intervention du SGG, l'année 2012 s'annonce comme une nouvelle année de réduction brutale des effectifs des DDI et des DR avec ses conséquences sur les missions.

Plus que jamais, l'urgence est d'en finir avec la RGPP.

Cela passe par la mobilisation des personnels et des usagers avec en particulier les rendez-vous d'actions des 30 novembre et 13 décembre.